Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge

Band: - (1951)

Rubrik: Relations avec les institutions de la Croix-Rouge et les institutions

internationales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

II. Relations avec les institutions de la Croix-Rouge et les institutions internationales

RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET AVEC LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

Comme il se doit, le CICR a maintenu des rapports étroits avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Au cours des missions nécessitées par les événements, les représentants du CICR se sont toujours efforcés de rendre visite à toutes les Sociétés des pays qu'ils ont eu l'occasion de traverser afin de s'entretenir avec les membres de leur Comité central et de se familiariser avec leurs activités.

Toutefois, de telles missions, par leur nature même, ne pouvant être très fréquentes, le CICR a proposé au Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue de réunir, au siège du Comité international, les délégués des Sociétés nationales venus à Genève pour assister à la réunion du Comité exécutif de la Ligue et de la Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Les 14, 15 et 16 mai, de nombreuses personnalités appartenant à quinze Sociétés nationales de la Croix-Rouge ¹ prirent part à des entretiens touchant plus particulièrement l'activité du CICR. En outre, onze Sociétés qui n'avaient pu se faire représenter tinrent à marquer l'intérêt qu'elles prenaient à cette invitation.

¹ Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, Croix-Rouges australienne, brésilienne, chinoise, hellénique, irakienne, iranienne, italienne, mexicaine, néerlandaise, polonaise, suédoise, suisse, yougoslave. La liste des personnalités ayant pris part à cette réunion a été publiée par la Revue internationale de la Croix-Rouge, n° de juin 1951, p. 440.

COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge s'est réunie à Genève, le 12 mai et le 7 décembre, sous la présidence de M. A. François-Poncet. Elle a pris acte notamment des efforts tentés par le CICR en vue de l'application des Conventions de Genève en Corée. De plus, le 4 octobre, elle s'est réunie en séance extraordinaire, à Paris, aux fins de déterminer le lieu de la XVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Le Président de la Commission permanente, celui du Conseil des Gouverneurs de la Ligue et celui du CICR se sont réunis, en outre, à Genève le 27 janvier et à Godesberg le 28 août. Ces entretiens ont eu trait à la revision des statuts de la Croix-Rouge internationale et à la préparation de la Conférence internationale que la Croix-Rouge canadienne a offert de tenir à Toronto, en juillet 1952.

Représentants des Sociétés nationales

Les modifications suivantes sont intervenues en cours d'année dans la représentation des Sociétés nationales auprès du CICR 1.

La Croix-Rouge française a supprimé sa délégation générale à Genève, les relations entre cette Société et le CICR s'établissant soit directement par correspondance postale soit par l'entremise de la délégation du CICR à Paris. La Croix-Rouge hellénique a désigné M. E. Ioannidès comme délégué-adjoint au Dr S. Marmora pour la représenter auprès du CICR; la Croix-Rouge cubaine a nommé un délégué spécial, M. Alfonso Hernandez Cata; la Croix-Rouge de Saint-Marin est représentée désormais par M. Boris Lifchitz, Ministre plénipotentiaire; la Croix-Rouge uruguayenne n'est plus représentée auprès du CICR.

¹ La liste de ces représentants figure dans le Rapport du CICR pour 1950, p. 24.

En vue de la préparation de la Conférence de Toronto, le CICR a été heureux de pouvoir compter, pour les questions concernant l'Amérique latine, sur les avis de M. J. J. G. de Rueda, délégué à Genève de la Croix-Rouge mexicaine et membre du Conseil des Gouverneurs de la Ligue.

Emission radiophonique internationale de la Croix-Rouge

Le 8 mai, à l'instigation du CICR, Radio-Genève organisa, pour la seconde fois, l'émission internationale annuelle de la Croix-Rouge. Cette manifestation fut présentée sous les auspices de l'Union Européenne de Radiodiffusion, du CICR et de la Ligue. L'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Grèce, l'Indochine, l'Islande, le Luxembourg, le Maroc, Monaco, la Suisse et la Syrie, soit sept pays de plus que l'année précédente, y participèrent. Cette émission intitulée « Un siècle plus tard » eut pour objet de commémorer, comme en 1950, l'anniversaire d'Henry Dunant, initiateur de la Croix-Rouge et de donner à cette occasion des informations typiques sur l'activité des Sociétés nationales. Quatorze émetteurs de radiodiffusion prêtèrent leur concours à Radio-Genève.

Il faut espérer que ces manifestations se répéteront et qu'ainsi s'établira l'usage de faire du 8 mai la journée internationale de la Croix-Rouge.

Service radiophonique du CICR

Près de 500 rapports d'écoute arrivèrent au siège du CICR, provenant de 31 pays différents d'Europe et de la périphérie, permettant d'établir des cartes donnant, pour chaque heure de la journée, la qualité probable de la réception.

Le CICR essaya également un système de liaison radiophonique régulière avec ses délégations lointaines (Extrême-Orient).

Des essais furent encore organisés pour envoyer par voie radiophonique des radiophotogrammes de documents susceptibles d'être utiles à l'Agence centrale des prisonniers de guerre. C'est ainsi que le CICR a reçu à Genève, directement de New-York, des radiophotographies d'actes de décès — documents authentiques susceptibles d'être produits, en cas de besoin, par l'Agence.

Conférence de Hanovre concernant les réfugiés

Le CICR s'est fait représenter par l'un de ses membres, M. Olgiati, accompagné de trois collaborateurs, à la Conférence internationale convoquée à Hanovre au début d'avril, par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, pour examiner la situation des réfugiés en Allemagne ¹.

Cette Conférence avait été prévue par le CICR et les Croix-Rouges allemande et autrichienne, sur la suggestion de la Croix-Rouge suisse; l'idée en avait été approuvée par le Conseil des Gouverneurs de la Ligue, à Monaco, en automne 1950.

La mission du CICR à la Conférence de Hanovre profita de son passage en Allemagne pour rendre visite aux autorités de la République fédérale allemande à Bonn ainsi qu'à la Croix-Rouge allemande dans cette même ville. Elle prit part à divers entretiens à la Chancellerie fédérale, au ministère des Affaires étrangères et au ministère des Réfugiés. Peu après, le 27 mai, le CICR se faisait également représenter, à Bonn, à la première assemblée générale tenue par la Croix-Rouge allemande depuis sa reconnaissance officielle par le gouvernement.

Préparation de la XVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

Le Secrétaire général du CICR qui se trouvait en Amérique, s'est rendu à Toronto, en octobre, pour examiner, avec la Croix-Rouge canadienne, les dispositions à prendre en vue de la

¹ Nous rendons compte, ci-dessous, p. 46 des résultats de cette Conférence en ce qui concerne notamment la question de l'assistance juridique à laquelle s'était intéressé spécialement le CICR.

XVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui doit se tenir dans cette ville en juillet-août 1952. Durant trois jours, M. Duchosal a eu des entretiens avec les dirigeants et collaborateurs de la Croix-Rouge canadienne.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, lors de sa 5^e session ordinaire, trois résolutions qui font appel aux services du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Ces résolutions concernent :

- I. Le rapatriement des militaires grecs actuellement en captivité dans certains pays européens.
- II. Le rapatriement des enfants grecs déplacés.
- III. Les mesures tendant à une solution pacifique du problème des prisonniers de guerre.

Ces résolutions ont été notifiées au CICR, par lettres du Secrétariat général des Nations Unies, en date du 6 décembre 1950 et 12 janvier 1951.

Le CICR a répondu en rappelant qu'il ne pouvait agir dans ce domaine, comme dans tout autre d'ailleurs, que d'une façon compatible avec sa position traditionnelle, c'est-à-dire en plein accord avec les autorités de tous les Etats intéressés à cette action. Il a déclaré que cette attitude lui était dictée par le souci de sauvegarder, en toutes circonstances, sa position de neutralité et d'impartialité dont l'importance est primordiale, et par le souci de ne rien entreprendre qui puisse entraver son action traditionnelle, poursuivie sans relâche, pour la recherche des disparus ¹.

Au cours de son bref séjour à Genève, le Secrétaire général des Nations Unies a eu, le 14 janvier, un entretien avec le Président du CICR sur la question.

Au début de septembre, le Président du CICR s'est rendu à l'invitation du Président de la Conférence réunie à San Fran-

¹ Cette correspondance a été publiée par le CICR dans une brochure intitulée : Le Comité international de la Croix-Rouge et les Nations Unies. Genève, 1951.

cisco pour la signature du traité de paix avec le Japon. L'article 16 de ce traité prévoit en effet l'intervention du CICR 1.

Du 16 au 22 mars à Genève, le CICR a pris part à la Conférence des Organisations non gouvernementales intéressées au problème des migrations. Cette Conférence a reçu des Nations Unies toute l'aide technique nécessaire, par la participation des institutions gouvernementales spécialisées telles que l'Organisation internationale du travail et l'Organisation internationale pour les réfugiés. Elle a examiné, notamment, le projet de Charte du migrant présenté par Caritas internationalis, et à l'élaboration duquel le CICR avait pris part au sein d'un groupe de travail réunissant les représentants des principales institutions humanitaires ayant leur siège à Genève.

Sur l'initiative de l'Association syndicale mondiale, une réunion a eu lieu à Genève, les 25 et 26 avril, groupant les représentants de cette association, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Conseil international des Infirmières, de la Ligue et du CICR. L'objet de cette réunion était d'établir une collaboration étroite entre les organisations médicales et les institutions de la Croix-Rouge. Ces organisations ont promis au CICR l'aide la plus complète, particulièrement en temps de guerre, en ce qui concerne l'assistance médicale aux prisonniers, la diffusion des renseignements médicaux et thérapeutiques, la protection des populations civiles en général.

Fin octobre, le CICR a reçu la visite des délégués du Congrès mondial de la Paix conduits par M. Joliot-Curie, président de ce Congrès.

Le CICR continue à suivre les travaux de la Commission des Nations Unies pour le développement progressif du droit international et sa codification, qui traite certains sujets en relation avec les Conventions de Genève.

Missions

Le Président du CICR a dirigé une importante mission en Asie, du 26 février au 4 avril. M. et M^{me} P. Ruegger étaient accompagnés de M. A. Escher, conseiller personnel du Président

¹ Voir, ci-dessous, p. 39.

et des docteurs R. Marti et Ch. Bessero. Ils ont voyagé à bord de l'avion « Henri Dunant » piloté par un équipage de la Swissair.

A Pékin, où ils ont séjourné du 14 au 28 mars, les représentants du CICR eurent des entretiens prolongés avec M^{me} Li-Teh-Chuan, Ministre de la Santé, Présidente de la Croix-Rouge chinoise, ainsi qu'avec le Comité de cette Société. En outre, le Président du CICR a eu un long échange de vues avec M. Chou-en-Lai, Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement central de la République populaire de Chine ¹

La mission du CICR fit de nombreuses escales sur la voie du retour en *Indochine* notamment ².

Elle s'arrêta aussi à *Bangkok* où, reçue par le prince Chumbothong Paribatra, vice-président de la Croix-Rouge siamoise, elle visita le siège et l'hôpital de cette Société.

Elle rendit de même visite à la Croix-Rouge de Birmanie. En Inde, le Président du CICR rencontra M. Nehru, Premier Ministre et M^{me} Rajkumari Amrit Kaur, Présidente de la Croix-Rouge indienne et Ministre de la Santé publique. Au Pakistan, il prit contact avec la Société nationale de la Croix-Rouge de même qu'avec le Secrétaire aux Affaires étrangères, M. Jkrammullah. Il s'arrêta ensuite à Athènes pour y rencontrer M. Georgacopoulo, Président de la Croix-Rouge hellénique, et enfin à Rome où il s'entretint avec MM. le professeur Mario Longhena et le D^r Minucci, respectivement Président général et Directeur de la Croix-Rouge italienne.

Du 17 septembre au 25 octobre, le CICR a été représenté à la Conférence inter-américaine des Croix-Rouges à Mexico par MM. Olgiati, Pictet et Duchosal qui, à l'occasion de leur participation aux travaux de cette Conférence ont pu faire mieux connaître sur le continent américain l'œuvre du CICR.

En dehors des contacts pris à l'occasion de la Conférence de

¹ Cette mission avait pour objet d'étudier avec le Gouvernement et la Croix-Rouge de la République populaire de Chine, toutes les questions de Croix-Rouge d'intérêt commun; mais il est évident que M. Ruegger évoqua aussi les diverses questions relatives au conflit de Corée, dont la solution était urgente (secours, zones de sécurité, correspondance, nouvelles, etc.). Ces mêmes questions furent examinées à nouveau, en mai et en décembre 1951, avec la Croix-Rouge chinoise à Genève.

² Voir, ci-dessous, p. 67.

San Francisco ¹, deux représentants du CICR séjournèrent aux *Etats-Unis* du 30 janvier au 23 mars, pour traiter, tant avec les autorités gouvernementales qu'avec les représentants de la Croix-Rouge américaine des questions intéressant l'action du CICR.

En Allemagne le CICR, en la personne de son vice-président M. Bodmer, assista à la première assemblée générale de la Croix-Rouge allemande à Bonn le 27 mai.

Il avait pris part comme nous l'avons signalé déjà 2 à la Conférence de Hanovre au début d'avril.

A deux reprises enfin, en octobre et en décembre, une mission du CICR visita l'Allemagne pour y régler diverses questions relatives à la distribution de secours.

Une mission du CICR a fait un court séjour à Varsovie en juillet et une autre s'est rendue à Belgrade au début d'août.

L'Iran et l'Irak ont été visités en juillet et en août par le délégué du CICR au Caire M. P. Gaillard. Ce dernier s'entretint à Bagdad avec Arshad Pacha Al Omari, Président du Croissant-Rouge irakien et avec M. Abdul Majid Mahmond, Ministre de l'Economie. A Téhéran, où il séjourna une semaine, il reçut une intéressante documentation sur les activités du Lion et Soleil Rouges qui compte environ 40.000 membres et possède plus de 70 installations sanitaires (dont 12 hôpitaux) réparties dans tout l'Iran et entièrement dirigées par son personnel et à ses frais.

Au Japon, le représentant du CICR, M. M. Wolf, eut d'importants entretiens tant avec la Croix-Rouge et les Autorités japonaises qu'avec le Haut Commandement des forces des Nations Unies.

A l'occasion de cette mission, il rencontra M. Syngman Rhee, Président de la République de Corée.

Mentionnons encore que le CICR a été représenté en diverses circonstances soit par son Président (aux Pays-Bas), soit par ses vice-présidents, M. J. Chenevière (en France), M. M. Bodmer (en Grèce) soit par des chefs de service ou collaborateurs (en Autriche, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Suède).

¹ Voir, ci-dessus, p. 30.

² Voir, ci-dessus. p. 28.